

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 18 octobre 2017

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 105 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Arlette CARLOTTI - Michel CATANEO - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriaty DJAMBAAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Nathalie FEDI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Florence MASSE - Martine MATTEI - Marcel MAUNIER - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - Jocelyne TRANI - Cédric URIOS - Lionel VALERI - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Kheira ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Mireille BENEDETTI représentée par Lionel VALERI - Jean-Louis BONAN représenté par André GLINKA-HECQUET - Frédéric BOUSQUET représenté par Richard MIRON - Valérie BOYER représentée par Julien RAVIER - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Nathalie FEDI - Eugène CASELLI représenté par Vincent COULOMB - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Catherine CHAZEAU représentée par Marie-Arlette CARLOTTI - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Frédéric DOURNAYAN représenté par Emilie DOURNAYAN - Roland GIBERTI représenté par Hélène MARCHETTI - Georges GOMEZ représenté par Marie-France DROPY OURET - José GONZALEZ représenté par Jeanne MARTI - Garo HOVSEPIAN représenté par Marc LOPEZ - Paule JOUVE représentée par Janine MARY - Nathalie LAINE représentée par Patrick BORE - Eric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Muriel PRISCO - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Patrick MENNUCCI représenté par Nathalie PIGAMO - Danielle MILON représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Yves MORAINÉ représenté par Gérard CHENOZ - Christian PELLICANI représenté par Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Roland POVINELLI représenté par Hélène ABERT - Stéphane RAVIER représenté par Dany LAMY - Sandra SALOUM-DALBIN représentée par Daniel HERMANN - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Louis TIXIER représenté par Annie GRIGORIAN - Maxime TOMMASINI représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Martine VASSAL représentée par Jean MONTAGNAC.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Loïc BARAT - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Roland BLUM - Nicole BOUILLOT - Nadia BOULAINSEUR - Roland CAZZOLA - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Michel DARY - Jean-Claude DELAGE - Dominique DELOURS - Eric DIARD - Yann FARINA - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Bruno GILLES - Michel ILLAC - Laurent LAVIE - Laurence LUCCIONI - Guy MATTEONI - Georges MAURY - Xavier MERY - Virginie MONNET-CORTI - Patrick PADOVANI - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Stéphane PICHON - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Eric SCOTTO - Emmanuelle SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Dominique TIAN - Claude VALLETTE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**■ Attribution d'une subvention à l'association Athélia Entreprendre pour 2017 -
Approbation d'une convention
DPEATSV 17/15646/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

En cohérence avec la stratégie de requalification et d'extension de fonciers économiques, la Métropole proposera, en 2018, une politique de soutien aux associations de zones d'activités. Dans l'attente, le soutien aux associations des zones d'activités (l'APAGE, Athélia Entreprendre, Cap Au Nord Entreprendre, la Cité des Entrepreneurs d'Euroméditerranée, les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée et Roca Fortis) dans des actions de développement du nombre d'adhérents ou pour faciliter le recrutement de candidats dans des filières en tension permet de satisfaire aux orientations stratégiques prioritaires.

La zone d'entreprises d'Athélia à La Ciotat regroupe plus de 300 entreprises de toutes tailles, qui emploient 4 000 salariés sur un espace économique de 100 Hectares.

Athélia Entreprendre est une association loi 1901 créée en 2002, qui a pour objectif la promotion et l'animation de la zone d'activité Athélia. Acteur économique incontournable de La Ciotat et du bassin de l'est de Marseille, l'association est un partenaire de référence dans le développement économique, aux côtés de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de La Ciotat, la Mission Locale, la CCI Marseille Provence, et l'UPE 13.

Chiffres clés :

- 170 adhérents, soit 56% des entreprises et 83% des salariés.
- 7 commissions: composées de membres bénévoles, dirigeants, collaborateurs des entreprises adhérentes, et auxquelles participent également les acteurs économiques locaux et régionaux.
- Une équipe permanente de 4 personnes

Missions :

- Communiquer et promouvoir les valeurs d'entreprises et le développement personnel et économique des salariés comme le moteur de la profitabilité et du développement des entreprises
- Développer la culture du développement durable au service de toutes les entreprises des zones Athélia et de leurs salariés, en faveur d'un cadre de vie attractif et d'un environnement professionnel convivial
- Fédérer toutes les forces économiques régionales et les mettre à disposition du développement des entreprises d'Athélia et du bien-être de ses salariés.
- Contribuer à l'attractivité de l'environnement et à l'amélioration continue du cadre de vie de tous les acteurs des zones Athélia.
- Faire des zones d'activité actuelles et futures d'Athélia un modèle régional en terme environnemental.

PROGRAMME DES ACTIONS 2017

FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ENTREPRISES

En organisant des événements de notoriété et en invitant non seulement les entreprises adhérentes mais également les non adhérentes, les extérieures, les partenaires, l'association favorise les échanges entre les entreprises, leur offrant la possibilité lors des manifestations de développer leur business.

- Les Voeux d'Athélia – Janvier 2017
- Le « Salon Nautique » - mars 2017
- L'Assemblée Générale d'Athélia – Avril 2017
- L'animation du territoire avec la programmation des événements réguliers :
- Les « Mardis d'Athélia »
- Les « Tables Ouvertes »

Signé le 18 Octobre 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

LA DIMENSION SOCIALE : L'EMPLOI, LE BIEN-ETRE DES SALARIES

- Développer et favoriser l'emploi : JOB BOOST

En 2017, Athélia et les 5 autres zones d'activité de l'Est de Marseille organisent la 2ème édition de la journée JOB BOOST. L'organisation se fera à la Ciotat en novembre 2017 pour la première fois. La journée consiste à un accompagnement et du conseil auprès de demandeurs d'emplois, dispensés par des professionnels des Ressources Humaines en activité dans les entreprises du Territoire.

- Fédérer les salariés des entreprises, animer les zones :

Une dizaine d'évènements festifs sont organisés à l'attention de l'ensemble des collaborateurs pour favoriser les échanges entre les salariés et les entreprises.

- La Crèche inter-entreprises :

En 2017, La crèche affichera complet au niveau de la réservation de ses berceaux et entamera une réflexion sur l'agrandissement possible pour accueillir d'avantage d'enfants.

L'ENVIRONNEMENT : PRESERVER, SENSIBILISER, AMELIORER

- Double certification ISO 14 001 et 50 001 pour Athélia Entreprendre

L'objectif est de monter des opérations collectives auprès des entreprises d'Athélia et de déployer des outils simples de gestion des consommations d'énergie, suivi des factures d'énergie, production des déchets... : un projet d'envergure qui permet l'embauche pendant deux ans d'un alternant en Master 1 et Master 2.

- Améliorer la mobilité des salariés sur Athélia

La plateforme de covoiturage d'Athélia compte déjà plus de 800 inscrits, soit 30% des salariés des entreprises adhérentes à Athélia.

- Améliorer les offres de transports en commun :
- Améliorer la sécurité des déplacements :
- La gestion collective des déchets

La Métropole Aix-Marseille-Provence participera à l'organisation de Job Boost en 2017 sur La Ciotat afin de développer et favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle. A charge de l'association d'identifier les freins au recrutement sur des métiers en tension de manière à projeter des actions ultérieures, rencontrées par les entreprises.

BUDGET PREVISIONNEL 2017

Le budget prévisionnel de 2017 est un budget équilibré ; Il s'élève à 282 700 euros.

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

Salaires et charges :	110 000 euros
Achats :	7 000 euros
Services extérieurs et autres services extérieurs :	93 200 euros
Dotations amortissements (*) :	44 500 euros
Impôts et Taxes :	1 000 euros
Emplois des contributions volontaires en nature	27 000 euros
Total	282 700 euros

La masse salariale représente 38.91% du montant des dépenses.

Les recettes par grands postes s'élèveraient à :

Cotisations Entreprises :	94 000 euros
Produits financiers :	700 euros
Contributions volontaires en nature :	27 000 euros

MAMP :	20 000 euros
Ville de La Ciotat :	30.000 euros
Réserve parlementaire :	3 000 euros
Conseil départemental :	3 000 euros
Agence de services et de paiement (ex-CNASEA emplois aidés) :	13 000 euros
Reprises sur amortissements et provisions (*) :	92 000 euros

Total 282 700 euros

(*) Subvention Ademe Région, provisionnée sur 3 ans, sur le projet de certification ISO 50 001.

La part d'autofinancement s'élèverait à 43,05% du total des ressources.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association Athélia Entreprendre. L'association a sollicité le Conseil de Territoire pour une subvention à hauteur de 20 000 euros et devra équilibrer en conséquence son budget prévisionnel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC le 13 juillet 2017 en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 n°HN 056-187/16/CM ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 n°FAG 002-542/16/CM.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant des services adaptés ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le contrat de ville intercommunal, notamment son pilier « développement de l'activité et de l'emploi ».

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017

DELIBERE

Article 1

Est attribuée une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association Athélia Entreprendre au titre de l'année 2017.

Article 2

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association Athélia Entreprendre.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire est autorisé à signer ladite convention.

Article 4

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2017 –EST du CT1 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – chapitre 65 – article 6574 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Sous Politique B320.

Présents	105
Représentés	31
Voix Pour	122
Voix Contre	0
Abstentions	14

Adoptée

Se sont abstenus :

René AMODRU - Jacques BESNAÏNOU Michel CATANEO - Sandrine D'ANGIO - Sandra DUGUET - José GONZALEZ - Dany LAMY - Gisèle LELOUIS - Bernard MARANDAT - Jeanne MARTI - Marcel MAUNIER - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jocelyne TRANI

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 18 Octobre 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Novembre 2017